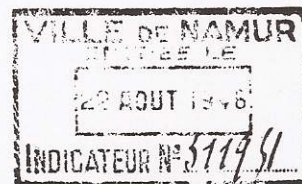


DE NAMUR

N° 32364

OBJET :

adresser les demandes à la Commission



3

N. B. — ON EST PRIÉ DE RAPPELER DANS LA RÉPONSE LA DATE ET LE NUMÉRO DE LA PRÉSENTE.

Messieurs,

COMPTE CHÈQUES POSTAUX 9355

ANNEXE

répondre le 23-8-46

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir une attestation établissant que les dégâts immobiliers subis par les immeubles situés à Namur, Avenue Albert, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 173bis, 175 et 177 sont dus aux bombardements des 8 mai et 18 août 1944.

Une attestation distincte pour chaque immeuble est nécessaire pour la constitution des dossiers de dommages de guerre.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission:

Le Secrétaire,
[Signature]

Le Président,
[Signature]

AM Messieurs les Bourgmestre et Echevins
de la Ville de NAMUR.